

209C1057
FR0004031763-FS0391

28 juillet 2009

Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)

COHERIS

(Euronext Paris)

Complément à D&I 209C0947 du 2 juillet 2009

Par courrier du 3 juillet 2009, complété par un courrier des 9 et 28 juillet, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément à l'article L. 233-7 du code de commerce Messieurs Fabrice Roux, président directeur général, Eric d'Andigné de Beauregard, directeur général délégué et directeur du pôle CRM, Bertrand Rolain, directeur production groupe, Anastase Pertsekos, directeur marketing groupe et Pierre Ausset, directeur du pôle B.I (business intelligence) ont déclaré avoir franchi les seuils de 5% et 10% de détention des droits de vote et du capital de la société.

Il s'agit d'une action de concert menée exclusivement par les personnes précitées à l'exclusion de tout autre tiers.

Dans les douze mois à venir, les concertistes :

- n'ont pas l'intention de demander la nomination de personnes en qualité de membre du conseil d'administration ;
- n'ont pas l'intention de prendre le contrôle de la société.

Les concertistes envisagent, dans l'hypothèse où une opportunité se présenterait, de poursuivre les acquisitions d'actions composant le capital de la société ».